














INSTRUCTION : CHARTE D'HYGIENE ET DE SECURITE

IN QA 01 V2

Suivi des modifications		
Version n°	Date de modification	Motif de la mise à jour
1	17/08/2015	Création
2	26/10/2016	Révision de la charte



<p>Tenue de travail : Une tenue de travail vous est fournie : pantalon, T-shirt, polaire. Vous êtes responsable de l'entretien et de la propreté de vos vêtements de travail. Le port de chaussures de sécurité est obligatoire. Le port du gilet de haute visibilité est obligatoire.</p>	 
<p>Sécurité Entrepôt : En cas de travail en hauteur, le port du harnais (attaché à la ligne de vie) est obligatoire. Lors de l'utilisation des engins, le port de la ceinture de sécurité est obligatoire.</p>	  
<p>Effets personnels : Le port des bijoux, des montres et des piercings est interdit. Les effets personnels ne sont pas autorisés dans l'entrepôt. Tous les effets personnels doivent être placés dans un casier. La clé du casier peut être prise à l'intérieur de l'entrepôt.</p>	
<p>Nettoyage des mains : Le lavage des mains doit être effectué à l'entrée de l'entrepôt, après la pause et après être allé aux toilettes. Les mains doivent aussi être lavées si des déchets ont été manipulés ou si elles ont été en contact avec le sol. Les ongles doivent être courts et propres en permanence. Les faux ongles ou les vernis à ongles de toute sorte ne peuvent être portés dans l'entrepôt. Des gants sont mis à disposition pour la protection des mains et la manipulation des fruits.</p>	
<p>Tabac, Nourriture et boisson : Il est interdit de manger ou boire dans l'entrepôt. Les chewing-gums sont également interdits. Il est interdit de fumer à l'intérieur de l'entrepôt.</p>	 
<p>Mesure à prendre en cas de coupure ou d'éraflures de la peau : Il est obligatoire de signaler toute blessure à votre supérieur. Toutes les plaies doivent être couvertes par un pansement bleu fourni par la société. Si une personne se rend compte qu'un pansement a été perdu, il doit en informer son supérieur.</p>	
<p>Maladie : Il est obligatoire de signaler toute maladie infectieuse à votre supérieur et de prendre les dispositions nécessaires pour éviter toute contamination du produit.</p>	

	INSTRUCTION : CHARTE D'HYGIENE ET DE SECURITE	IN QA 01 V2
---	--	--------------------

	Rédaction	Approbation	Date d'application : 26/10/2016
Date	26/10/2016	26/10/2016	
Nom	A. PREVOST-IBO	O.MACCARONE	
Fonction	QESH Supervisor	DC Manager	
Signature			